



Rennes, le 27 février 2019

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne  
Loïc Chesnais-Girard

*courrier transmis à M. le Président de la République  
et M. le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, dans le cadre du Grand Débat.*

*copie pour information : Mme La Préfète de Région Michèle Kirry*

**Les associations soussignées vous demandent de renoncer à la construction d'une centrale électrique à cycle combiné gaz (CCG) à Landivisiau.**

Monsieur le Président,

Lorsque vous avez reçu le 30 novembre dernier les représentants du collectif pour une transition écologique et solidaire de Bretagne, vous avez été interpellés sur l'aberration de soutenir un projet de centrale à gaz à Landivisiau, alors que nous étions tous autour de la table à échanger à propos de la nécessaire transition écologique, qui pour faire face à l'urgence climatique, doit s'affranchir de toute énergie carbonée.

Sur ce point, vous nous aviez invité à vous faire parvenir nos arguments, démontrant en quoi, ce projet est non seulement inutile, infondé, mais aussi contraire aux grandes orientations de la politique énergétique de demain. La question de l'autonomie énergétique de la Bretagne semblait pour vous, motiver la légitimité du projet. Or, le risque de « black out » breton est aujourd'hui écarté, au regard des évolutions de consommations et du développement des énergies renouvelables alternatives.

Vous trouverez donc dans ce document, tous les éléments justifiant le rejet de cette centrale, qui est aujourd'hui dépassée et d'un autre temps. La Bretagne doit regarder en avant, et promouvoir une démarche économe décarbonée et renouvelable de production et de consommation de l'énergie.

Monsieur le Président, vous avez l'occasion sur ce dossier d'initier la rupture que vous appelez de vos vœux, en cohérence avec les grandes orientations de la Breizh-Cop « un monde à vivre ».

Veillez recevoir Monsieur le Président, nos sincères salutations.

**Fédération Bretagne Nature Environnement**  
qui regroupe

**Bretagne Vivante, COBEN, Eau et Rivières de Bretagne, GMB, UMIVEM, VivArmor Nature**  
à qui s'associent aussi

**SeauS – Agir pour un Environnement et un Développement Durables – CLCV Finistère – Force 5  
– LDDNC – Alternatiba Rennes – GASPARE – Commana dit Non à la Centrale –  
Réseau Cohérence – AAPPMA de L'Elorn.**

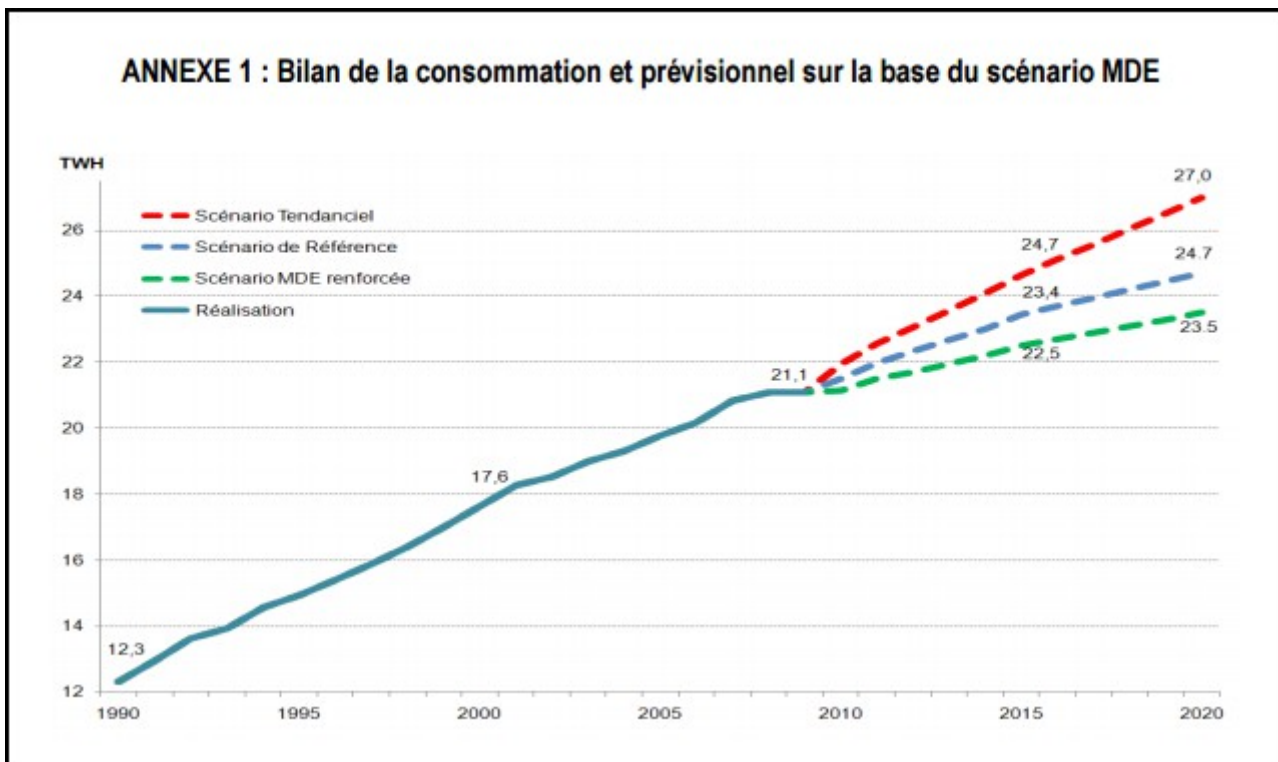
Le 14 décembre 2010, Pour "répondre durablement aux défis auxquels la Bretagne se trouvait confrontée en termes de sécurisation de son alimentation électrique dans les années à venir" l'État et la Région Bretagne adoptaient un "Pacte électrique breton".

Préconisé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional lors de la conférence bretonne de l'énergie qu'ils coprésident, ce pacte visait "à sécuriser l'avenir électrique de la Bretagne en proposant des solutions autour d'un « trépied » d'actions complémentaires :

- des efforts importants de maîtrise de la demande en électricité ;
- un développement ambitieux de la production d'énergies renouvelables ;
- la sécurisation indispensable de l'alimentation électrique (production et réseaux).

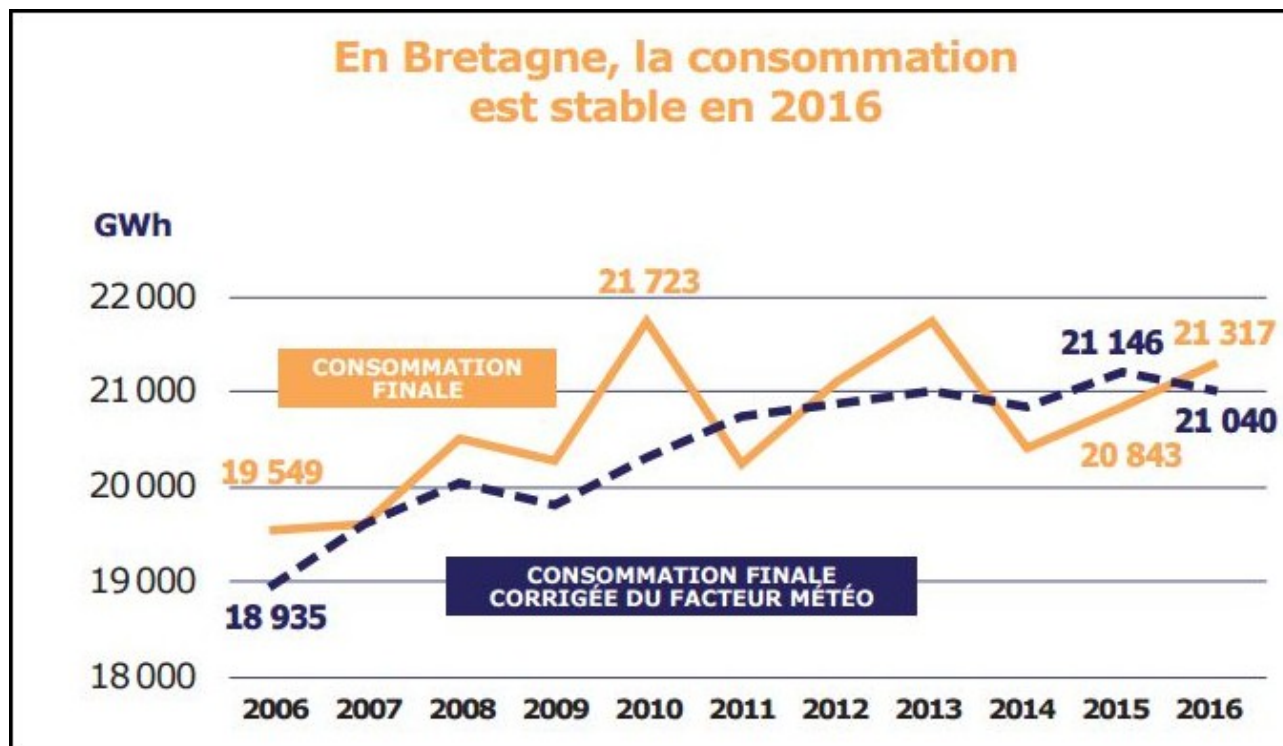
Les signataires faisaient savoir que ce Pacte avait été élaboré à partir d'une analyse chiffrée de l'existant et d'une prospective sur les différentes thématiques, partagées dans les groupes de travail organisés dans le cadre de la conférence bretonne de l'énergie.

Ils s'engageaient à mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) destinées à ramener la croissance annuelle de la consommation d'électricité devant concourir à une économie de consommation de 950 GWh à l'échéance 2015 et 1200 GWh à l'échéance 2020 par rapport au scénario de référence RTE 2010. (voir courbes ci-dessous)\*.



## Concernant les efforts de maîtrise de la demande en électricité.

Les courbes de consommations publiées ultérieurement par RTE permettent de connaître l'évolution de la consommation d'électricité en Bretagne depuis la signature du Pacte\*\*.



On y constate qu'à partir de 2010, année de référence du Pacte, la consommation d'électricité en Bretagne s'est stabilisée autour de 21 000 Gwh, (21TWh). Ce que confirme le rapport de RTE de 2018\*\*\*.

*"La consommation électrique est entrée dans une phase de stabilité depuis le début des années 2010, principalement sous l'effet des actions d'efficacité énergétique, du ralentissement de la croissance économique et de la « tertiarisation » de l'économie (le secteur tertiaire étant moins énergivore que l'industrie). Cette tendance a été confirmée en 2017, avec une demande d'électricité demeurée stable malgré la vigueur de la croissance économique (+2,3% sur l'année 2017, contre une prévision médiane de +1,4% retenue pour le cadrage des prévisions 2018 et 2019 sur la base du consensus des économistes au printemps 2017)."*

Le scénario de référence du Pacte envisageait une consommation de 23,4TWh en 2015. La consommation réelle à cette date, corrigée du facteur météo, est de 21,14TWh soit une baisse de 2,26 Twh ou 2260 Gwh par rapport à ce scénario de référence. Cette consommation est même inférieure de 1,36 Twh soit 1360 Gwh par rapport à la consommation de 22,5 Twh envisagée par le Pacte en 2015 dans le cas du scénario MDE renforcée.

La baisse de consommation va donc bien au delà de ce qui était envisagé par le Pacte. La consommation d'électricité a été maîtrisée malgré la forte croissance démographique et le dynamisme économique de la Région Bretagne.

### **Concernant le développement de la production d'énergies renouvelables.**

La production d'énergies renouvelables a été de 3100 Gwh en 2015. Elle progresse lentement et l'objectif de 8840 Gwh en 2020 avec le développement de l'éolien prend du retard. Cependant avec plus de 18 000 installations produisant de l'électricité, la Bretagne produit de plus en plus d'électricité depuis 2000. Cette production couvrait plus de 13% de ses besoins électriques en 2015 et devrait notablement augmenter à la suite de la mise en activité des parcs éoliens offshore déjà programmés..

### **Concernant la sécurisation de l'alimentation électrique.**

Les centrales thermiques de Brennilis et Dirinon (410 MW), dont la fermeture rapide n'est pas à l'ordre du jour, et la centrale à gaz (cycle combiné) de Montoir de Bretagne (Loire Atlantique), participent à la sécurité électrique de la Bretagne et sont en capacité de répondre aux pics de consommation hivernaux.

RTE a achevé le filet de sécurité consistant en une liaison de 225 000 volts sur une centaine de kilomètres entre Lorient et Saint-Brieuc. Cette liaison enterrée a complété le maillage électrique existant et a permis de sécuriser l'alimentation du nord et du centre de la Bretagne.

Le bilan prévisionnel de RTE de 2018\*\*\* indique que :

*"Les actions entreprises depuis 2010 demeurent les solutions les plus efficaces pour sécuriser durablement l'alimentation de la zone. Notamment la mise en service en 2017 du «filet de sécurité Bretagne», une ligne électrique souterraine de forte puissance, contribue fortement à l'équilibre des flux dans la zone.*

*La consommation électrique ayant cessé de croître, la situation électrique de la Bretagne peut aujourd'hui être considérée comme stabilisée. Fin février 2018, pendant la période de froid, l'équilibre sur le réseau a été respecté en utilisant les outils «normaux» du système électrique (mécanisme d'ajustement), sans recours à des procédures d'alertes ou de sauvegarde.*

*Aucun élément objectif ne permet ainsi d'étayer la thèse selon laquelle la Bretagne aurait été dans une situation critique en février 2018. De manière générale, les perspectives d'évolution du parc de production dans la zone et l'évolution du réseau conduisent désormais à replacer la Bretagne dans le contexte plus large du grand quart nord-ouest de la France."*

La stabilisation de la situation électrique de la Bretagne va être encore renforcée par **la liaison "Celtic Interconnector"\*\*\*\*** entre l'Irlande et le Finistère. Elle est présentée par RTE et son homologue EirGrid comme répondant "*aux enjeux européens en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique en facilitant le développement des énergies renouvelables et l'évolution vers un mix électrique à bas carbone*". Et aussi à contribuer "*à renforcer la solidarité électrique entre les deux pays*".

En 2010, le Pacte Électrique Breton affirmait que "Le déséquilibre structurel entre la production et la consommation bretonne expose, en effet, maintenant l'ensemble de la Bretagne à un risque généralisé d'écroulement de tension (black out)".

Huit ans après la signature du Pacte la stabilité électrique de la Bretagne est donc assurée tant en ce qui concerne les besoins nécessaires à ses activités dans les domaines industriels, agricoles, tertiaires et résidentiels, que de sa sécurité en cas de pic de consommation.

Le "*risque généralisé d'écroulement de tension (black out)*" est donc définitivement écarté.

### **Concernant le projet de centrale électrique à gaz à Landivisiau.**

C'est pour répondre au risque de black out que le Pacte estimait que la maîtrise de ce risque passait "*nécessairement par l'installation de production mobilisable le plus à l'ouest possible de la Bretagne*". Le moyen de production choisi étant un "cycle combiné gaz (CCG) dont la localisation la plus pertinente se situerait dans l'aire de Brest". L'appel d'offre conduisait aux choix de l'entreprise Direct-Énergie, actuellement rachetée par Total, pour construire une centrale CCG à Landivisiau.

Suite aux recours, portés par les associations, auprès de tribunaux administratifs, contestant la conformité de l'autorisation d'exploiter attribuée à Direct-Énergie, les travaux n'ont pas encore réellement commencé.

### **Plusieurs éléments devraient amener les autorités françaises, à l'initiative du projet, à renoncer à la poursuite de ce projet.**

. Le risque de black out, qui était la seule raison déclarée pour la construction de la centrale, est définitivement écarté.

. Avec les différents rapports du GIEC publiés depuis 2010 sur l'urgence climatique, la responsabilité de l'usage des énergies fossiles a été publiquement révélée.

.La France, organisatrice de la COP 21 en 2015 s'est affirmée comme particulièrement attachée à la lutte contre le changement climatique et à la sortie des énergies fossiles.

Cet engagement a été confirmé sur le plan international par le président de la république, Emmanuel Macron, qui a annoncé l'arrêt de la construction de toute nouvelle centrale thermique en France\*\*\*\*. Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, ayant précisé "donc centrales à gaz"\*\*\*\*\*.

Ajoutons que, au moment où la sensibilité de nos concitoyennes et concitoyens à la nécessité d'une action résolue pour sauver le climat s'exprime de façon massive, il apparaît comme contraire aux engagements de la France de financer par des fonds publics, à raison de 50 millions d'euros par an pendant 20 ans, une production électrique à base d'énergie fossile. Rappelons que au regard des directives européennes, les aides d'État dans le cadre du mécanisme de capacité "ne doivent pas constituer une subvention déguisée en faveur d'une technologie spécifique, comme les combustibles fossiles". Ce qui apparaît comme étant le cas dans le projet de la centrale de Landivisiau.

**Pour toutes ces raisons, les associations soussignées vous demandent de renoncer à la construction d'une centrale électrique à cycle combiné gaz (CCG) à Landivisiau.**



**Fédération Bretagne Nature Environnement**

qui regroupe

**Bretagne Vivante, COBEN, Eau et Rivières de Bretagne, GMB, UMIVEM, VivArmor Nature**  
à qui s'associent aussi

**SeauS – Agir pour un Environnement et un Développement Durables – CLCV Finsitère – Force 5  
– LDDNC – Alternatiba Rennes – GASPARE – Commana dit Non à la Centrale –  
Réseau Cohérence – AAPPMA de L'Elorn.**



## Annexes :

\* Rapport RTE Bretagne 2017 (page 6) :

[https://www.rte-france.com/sites/default/files/ber\\_2016\\_bretagne.pdf](https://www.rte-france.com/sites/default/files/ber_2016_bretagne.pdf)

\*\* Pacte électrique breton (page 12) :

[http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr/upload/docs/application/pdf/2010-12/diaporama\\_pacte\\_141210.pdf](http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr/upload/docs/application/pdf/2010-12/diaporama_pacte_141210.pdf)

\*\*\* Bilan prévisionnel RTE 2018 (page 26) :

[https://www.rte-france.com/sites/default/files/synthese-bilan-\\_previsionnel-2018.pdf](https://www.rte-france.com/sites/default/files/synthese-bilan-_previsionnel-2018.pdf)

\*\*\*\* Celtic interconnector :

<https://www.rte-france.com/fr/projet/celtic-interconnector-projet-d-interconnexion-entre-la-france-et-l-irlande>

\*\*\*\*\* Discours du Président de la République Emmanuel Macron, lors de la COP 23 à Bonn :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/15/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-lors-de-la-cop23-a-bonn>

Extrait : "pour ce qui relève de la France, nous devons accélérer cette transformation avec une obsession, celle de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, nous nous sommes engagés durant les derniers mois - et ce fut l'engagement ferme au sein de mon gouvernement du ministre d'Etat Nicolas HULOT – nous nous sommes engagés clairement pour une sortie de la production des énergies fossiles et une vraie transformation de notre modèle de production.

Ainsi la France a-t-elle décidé la fermeture de toutes les centrales à charbon d'ici la fin de l'année 2021, **l'absence de toute construction de nouvelles centrales thermiques**"

\*\*\*\*\* déclaration de Benjamin Griveaux porte-parole du gouvernement :

<http://discours.viepublique.fr/notices/183002425.html>

Extrait : "Mais nous avons gardé l'esprit de Nicolas HULOT et c'est sans doute là l'essentiel. Parce que nous serons le premier pays au monde à supprimer les centrales à charbon en 2022 ; nous sommes le premier pays au monde à interdire les nouveaux permis d'explorer pour les hydrocarbures ; nous serons le premier pays en Europe sur l'abandon des centrales. **Il n'y aura pas de nouvelles centrales thermiques donc centrales à gaz dans le quinquennat**"